

SCI 4AM

Société Civile Immobilière au capital de 1000€

Siège social : 17, rue la Bruyère – 91600 Savigny / Orge

Siren : 932 995 848 RCS Evry

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Réunie le 4 juillet 2026

L'an deux mille 2026, le 4 juillet , à 10h, les associés de la SCI **4AM** se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Présents ou représentés

- Mme Milena ANIKIN
- Mme Mariné ANIKIN
- M. Manuel ANIKIN
- M. Michel ANININ

L'ensemble des parts sociales étant représenté, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Mme Milena ANIKIN préside la séance.

Le Président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

1. Constatation de la cession de parts sociales.
2. Modification de la répartition du capital social.
3. Mise à jour des statuts.
4. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Première résolution

Constatation de la cession de parts sociales

Le Président informe l'Assemblée que, suivant acte de cession en date du 1^{er} juillet 2026, enregistré le 3 juillet 2026 :

Madame ANIKIN Milena cède à Madame ANIKIN Mariné, qui accepte, la pleine propriété de trente (30) parts sociales, numérotées 1 à 30, qu'elle détient dans le capital de la SCI 4AM.

Monsieur ANIKIN Manuel cède à Monsieur ANIKIN Michel, qui accepte, la pleine propriété de trente (30) parts sociales, numérotées 41 à 70, qu'il détient dans le capital de la SCI 4AM.

Après avoir pris connaissance de cet acte, l'Assemblée constate la réalisation définitive de cette cession.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Nouvelle répartition du capital social

À compter de ce jour, le capital social demeure fixé à **1000 €**, divisé en **100 parts sociales** de **10€** chacune, réparties comme suit :

Associés	Parts	Numéros
Miléna ANIKIN	10	31 à 40
Mariné ANIKIN	40	1 à 30 et de 81 à 90
Manuel ANIKIN	10	71 à 80
Michel ANIKIN	40	41 à 70 et de 91 à 100

Total : **100 parts sociales**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Modification des statuts

En conséquence des résolutions précédentes, les statuts (rubrique « Capital Social ») sont modifiés afin de tenir compte de la nouvelle répartition des parts sociales.

Toutes les autres dispositions des statuts demeurent inchangées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin d'accomplir toutes les formalités légales, administratives et de publicité nécessaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h

Fait à Savigny/Orge, le 4 juillet 2026

Signatures

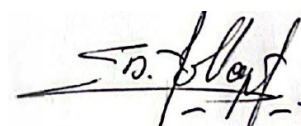
Mme Milena ANIKIN

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Milena Anikin', with a stylized, cursive script.

M. Manuel ANIKIN

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Manuel Anikin', with a stylized, cursive script.

Mme Mariné ANIKIN

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Mariné Anikin', with a stylized, cursive script.

M. Michel ANININ

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Michel Aninin', with a stylized, cursive script.